



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense
et de protection civiles

Lundi 3 août 2026

PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE ORAGES

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance **orange orages** ce lundi 3 août à partir de 16h.

En fin d'après-midi, de forts orages remontent depuis le sud de l'ex-région Midi-Pyrénées vers la Dordogne et le Sud du Limousin.

Ils engendrent :

- des précipitations très intenses, pouvant provoquer des cumuls de 30 à 50 mm en 1h, et jusqu'à 80 à 100 mm localement en 2-3 heures.
- des chutes de grêle avec une taille moyenne à localement grosse.
- des rafales pouvant très localement atteindre 80 à 100 km/h.
- une importante activité électrique.

L'activité orageuse débutera à partir de 16h et se poursuivra jusqu'en fin de soirée. La période la plus intense est attendue entre 16h et 22h, durant laquelle le département sera placé en **vigilance orange aux orages**.

À l'attention de mesdames et messieurs les maires,

- Se tenir informés de la situation à l'aide de la carte vigilance de Météo France accessible par Internet à l'adresse suivante : www.vigimeteo.com
- Informer la préfecture en cas de situation dépassant vos compétences à l'adresse mail : pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr
- Diffuser les conseils de comportement.
- S'informer des manifestations à risque prévues dans la commune et en informer le préfet (rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, etc.).
- Informer les organisateurs de manifestations prévues dans la commune de l'alerte météorologique (rassemblements, manifestations sportives ou culturelles ou associatives).
- Interdire des manifestations en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre de leurs pouvoirs de police.

- Informer les directeurs de centres de loisirs et des campings ouverts de la situation météorologique, en leur demandant d'annuler les sorties de plein air prévues et d'afficher si possible la carte de vigilance météorologique.
- Assurer la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et/ou de la Réserve Communale de Sécurité Civile si nécessaire

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

Le SIDPC reste à votre disposition pour toute précision

